



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 32, DU 20 MAI 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture, site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* Publications

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 20 mai 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 20 mai 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire administratif

Signé, Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I – ARRETES

SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'IDENTITE NATIONALE.....	5
- Arrêté n°2010 – 162, portant création d'un local de rétention temporaire, à l'hôtel « Comfort Hôtel », sis centre d'activité du Pin, 49070 Beaucouzé.....	5
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE.....	6
Pôle juridique.....	6
- Arrêté DDT 49/SG/2010-08. Décision de délégation de signature pour la liquidation et le recouvrement des contributions d'urbanisme.....	6
- Arrêté DDT 49/SG/2010-10, portant décision de subdélégation de signature en matière administrative, modification n° 1.....	31
TRESORERIE GENERALE DE MAINE-ET-LOIRE.....	56
- Arrêté du 4 mai 2010 portant délégation de signature.....	56
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS.....	57
Direction générale.....	57
- Décision n° 2010-49, du 15 avril 2010, portant délégation de signature en faveur de Mme Amina MOUSSA, Directrice Adjointe, et de Mme Loriane AYOUB, Directrice Adjointe....	57
- Décision n° 2010-44, du 23 mars 2010, portant délégations de signature.....	58
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	60
- Arrêté 2010/DREAL/n° SDD-10-02, donnant subdélégation de signature de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour le département de Maine et Loire.....	60

II – AUTRES

I – ARRETES

SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'IDENTITE NATIONALE

- Arrêté n°2010 – 162, portant création d'un local de rétention temporaire, à l'hôtel « Comfort Hôtel », sis centre d'activité du Pin, 49070 Beaucouzé

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu la décision de remise aux autorités italiennes n° 2010-161 en date du 3 mai 2010 ;

Vu le décret du président de la République en date du 14 décembre 2009, nommant M Richard SAMUEL, Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 31 décembre 2009, régulièrement publié, portant délégation de signature à M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Considérant qu'en application des textes susvisés, les étrangers qui ne peuvent être immédiatement éloignés doivent être maintenus dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire en vue de leur reconduite à la frontière ;

Considérant l'impossibilité de transférer l'étranger dans un centre de rétention administrative, faute de place immédiatement disponible ;

A R R E T E

Article 1 : Il est créé, à titre provisoire, un local de rétention administrative d'une place, à l'hôtel « Comfort Hôtel », sis centre d'activité du Pin, 49070 Beaucouzé, à compter du mercredi 5 mai 2010 pour une durée ne pouvant excéder le délai prévu à l'article 6 du décret du 30 mai 2005.

Article 2 : La garde de ce local sera assurée par des fonctionnaires de police du commissariat d'Angers.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Une copie est transmise sans délai au Procureur de la République (fax : 02 41 87 33 90), à Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale (fax : 02 41 88 04 47), au Président de la Commission nationale de contrôle des centres et locaux de rétention administrative et des zones d'attentes (01-49-27-48-34), au Contrôleur Général des lieux de privation et de liberté (01-42-38-85-32) et ainsi qu'au bureau de la rétention administrative (01-72-71-67-63).

Fait à Angers le 4 mai 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture,

Alain ROUSSEAU

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE

Secrétariat général

Pôle juridique

- Arrêté DDT 49/SG/2010-08. Décision de délégation de signature pour la liquidation et le recouvrement des contributions d'urbanisme

Le Directeur départemental des territoires

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine et Loire,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales des territoires,

VU l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L 255A,

VU les articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 333-6 et R 620-1,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Délégation est donnée à :

- Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe,
- Jean-Luc MALGAT, responsable du Service Urbanisme, Aménagement et Risques (SUAR),
- Luc MOREAU, responsable de l'unité SUAR/ADSDEE,
- Olivia CHIARONI, responsable de l'unité territoriale d'ANGERS,
- Jean-Paul LANDAIS, adjoint au responsable de l'unité territoriale d'ANGERS,

- Christine ARNAUD, responsable de l'unité territoriale de CHOLET,
- Jean-Luc CLAIR, adjoint au responsable de l'unité territoriale de CHOLET,

- Lionel HEGRON, responsable de l'unité territoriale de SAUMUR,
- Jacques PEIGNE, adjoint au responsable de l'unité territoriale de SAUMUR,

- Gérard BARON, responsable de l'unité territoriale de SEGRE,
- Christelle FLORTE, adjointe au responsable de l'unité territoriale de SEGRE,

à effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L 255-A du livre des procédures fiscales, ainsi que tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, la liquidation, le recouvrement et les réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire et les déclarations préalables constituent le fait générateur.

ARTICLE 3 :

Le directeur départemental des territoires de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 6 mai 2010

Le directeur départemental des territoires

Sylvain MARTY

Annexe à l'arrêté de subdélégation DDT 49/SG n°2010-08 du 6 mai 2010:

N°Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<u>1- ADMINISTRATION GENERALE</u>		
	a – Gestion du personnel :		
A1 a1	Évaluation, avancement d'échelon et mutation des contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes du MEEDDM (1).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a2	Nomination et gestion des chefs d'équipe d'exploitation des TPE, agents d'exploitation des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a3	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé du MEEDDM.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a4	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : - pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, - pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, - pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, - pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, - à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a5	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés du MAP/MEEDDM (3) : • tous les fonctionnaires de catégorie A : –attachés administratifs ou assimilés, –Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, • tous les fonctionnaires des catégories B, C à l'exclusion de la désignation des chefs de subdivisions territoriales, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a6	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a7	Octroi aux fonctionnaires du congé parental (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a8	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

A1 a9	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a10	Décision prononçant en matière disciplinaire les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11/01/1984 en ce qui concerne : -les personnels des catégories C, -agents non titulaires, - chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, - agents d'exploitations (S) des TPE, après communication du dossier aux intéressés.		Aucune délégation
A1 a11	Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants : - au terme d'une période de travail à temps partiel, - après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et attachés administratifs des services déconcentrés, - au terme d'un congé de longue durée mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée, - au terme d'un congé de longue maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a12	Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales (MEEDDM) : - une commission administrative paritaire locale propre aux dessinateurs, - une commission administrative paritaire locale commune aux adjoints administratifs et agents administratifs, - une commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes, - une commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a13	Notification ordre de maintien dans l'emploi (MEEDDM).		
A1 a14	Gestion des ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a15	Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a16	Mise en cessation progressive d'activité des OPA (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a17	Décisions d'octroi de congés (MEEDDM) : - congé annuel, - congé bonifié, - congé de maladie, - congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé pour maternité ou adoption, - congé de formation professionnelle, - congé pour formation syndicale, - congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, - congé pour période d'instruction militaire,	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

	- congé pour naissance d'un enfant, - congé paternité, congé sans traitement relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'État, ==>jours de RTT et récupérations d'heures, ==>ompte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).		
A1 a17 (partiel)	Décisions d'octroi de congés du MAP/MEEDDM (2 & 3) : - congé annuel, - jours de RTT et récupérations d'heures.	SG SG SG SG SG SG DIR/VAD DIR/VAD DIR/VAD SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER CHV CHV CHV CHV CHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SEA SEA SEA SEA UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR	Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERE Denis DUFOUR Jean FOYER M-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE Patrick BUOB Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE X Colette NAVEZ Raymonde PILARD Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX Emmanuel KERHERVE Eric HENRY Philippe METAYER Pascale GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE Jean-MichelPIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Gilles GOULU Cécile LE GALL Catherine MAINGAULT Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNER

		UT SEGRE UT SEGRE	Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a18	Décisions d'octroi d'autorisation (MAP/MEEDDM) : - spéciale d'absence pour enfant malade, - spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical, - spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales, - d'absence, crédit d'heure accordé aux élus, - de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur, - Personnel des catégories B, appartenant aux corps des services déconcentrés des contrôleurs des TPE : - Personnel des catégories C, appartenant aux corps des services déconcentrés des dessinateurs, adjoints administratifs, agents administratifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a19	Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examens professionnels ou examens d'aptitude : nomination après inscription sur la liste d'aptitude nationale (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a20	Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a21	Décision d'avancement (MEEDDM) : - avancement d'échelon, - nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national, - promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a22	Mutation (MEEDDM) : - n'entraînant pas un changement de résidence, - entraînant un changement de résidence, - modifiant la situation de l'agent.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a23	Décision disciplinaire (MEEDDM) : - suspension en cas de faute grave, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 13/07/1983, - toutes les sanctions prévues à l'art. 66 de la loi du 11/01/1984 susvisée.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a24	Cessation définitive de fonctions (MEEDDM) : - admission à la retraite, - acceptation de la démission, - licenciement, - radiation des cadres pour abandon de poste.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a25	Mise en cessation progressive d'activité des fonctionnaires (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a26	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département (MEEDDM). Gestion des personnels non-titulaires.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a27	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a28	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

A1 a29	Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie ordinaires, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10,11 § 1 et 2, 12,14, 15, 26 § 2 du décret du 17/01/86 susvisé, - jours de RTT et récupération d'heures, - compte épargne temps : ouverture et alimentation du compte.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29 (partiel)	Octroi aux agents non titulaires de l'Etat: - congé annuel, - jours de RTT et récupération d'heures.	SG SG SG SG SG SG DIR/VAD DIR/MDD DIR/VAD SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER CHV CHV CHV CHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SEA SEA SEA SEA	Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERRE Denis DUFOUR Jean FOYER M-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE Patrick BUOB Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Jacqueline DJIMET-BABOUM Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX Emmanuel KERHERVE Eric HENRY Philippe METAYER Pascale GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Gilles GOULU Cécile LE GALL Catherine MAINGAULT

		UT ANGERS UT ANGERS	Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS
		UT CHOLET UT CHOLET	Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR
		UT SAUMUR UT SAUMUR	Lionel HEGRON Jacques PEIGNER
		UT SEGRE UT SEGRE	Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a30	Octroi aux agents non-titulaires : - du congé pour naissance d'un enfant (3 jours au père), des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales. - du congé paternité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a31	Octroi aux agents non-titulaires des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement. Ces agents ne devront pas être sortis des effectifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a32	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a33	Mise en cessation progressive d'activité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a34	Fixation des rentes pour accidents du travail.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a35	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a36	Décision de réintégration des agents non-titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants (MEEDDM) : • au terme d'une période de travail à temps partiel, • au terme d'un congé de grave maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a37	Affectation à un poste de travail des agents non-titulaires lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a38	Arrêtés de détachement personnel d'exploitation; prise, renouvellement et fin anticipée (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a39	Arrêtés de détachement fonctionnaires auprès d'une collectivité territoriale (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b1	b - Responsabilité civile : Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 b3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.		
	e- procédures contentieuses :		

A1 e1	Mémoires en défense et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés à l'encontre des décisions administratives individuelles et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 e2	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives sous réserve des obligations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'agent judiciaire du trésor, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER- D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 e3	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER- D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 e4	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc, nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État et toutes productions avant clôture d'instruction notamment celle prévue à l'article R 522-6 du Code de justice administrative.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER- D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A2 a1	<u>2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER</u> a - Gestion et conservation du domaine public de l'Etat : Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a2	Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a4	Actes de police et de conservation du domaine public routier.	SRGC	Eric HENRY
A2 b1	b - Exploitation du domaine public routier de l'État : Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b2	Limitation de vitesse.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b3	Police de la circulation hors agglomération.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b4	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 c1	c - Circulation routière sur routes à grande circulation : Réglementation de la circulation sur les ponts.	SRGC	Eric HENRY
A2 c2	Régime de priorité.		
A2 c3	Relèvement du seuil de vitesse en agglomération.		
A2 c4	Avis émis à l'occasion de la consultation par le PCG 49 dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour :	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER

	- la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.		
A2 c5	Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grandes circulation en agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER
A2 d1	d- Exploitation de l'ensemble du réseau routier : Autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SRGC	
A2 d2	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 T.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Chantal DELAUNAY
A2 d3	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge.	SG SG DIR/MDD DIR/CG DIR/VAD SIAPP SEA CHV SUAR SRGC SRGC SRGC UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON
A2 d4	Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A3 a1	3 - VOIES D'EAU a- Gestion et conservation du domaine public fluvial : Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial. Autorisations d'occupation temporaire.	SRGC SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a2	Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a4			Eric HENRY Philippe METAYER
	b- Police de la navigation intérieure :		

A3 b1	Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 b2	Interruption de la navigation et chômage partiel.	SG SG DIR/MDD DIR/CG DIR/VAD SIAPP SEA CHV SUAR SRGC SRGC SRGC UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Christine RUMAIN Bruno GRENON Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON
A4 a1	4 – CONSTRUCTION a- Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation : Décisions relatives à la gestion des anciennes primes à la construction (transfert, suspension, annulation) (PSI-R. 311-37 à 59, PIC-R. 311-60 à 63, PAHR-R. 324-1 à 19).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 a2	Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a3	Saisine pour avis de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du comité interprofessionnel du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a4	Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a5	Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a6	Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b1	b- Amélioration de l'habitat : Attribution ou rejet de la décision de subvention pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale et qualité de service (PALULOS et AQS).	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b2	Dérogation relative à la date de démarrage des travaux avant décision d'octroi de subventions PALULOS pour les	CHV	Thierry VALLAGE

	logements à usage locatif et à occupation sociale pour les opérations ayant fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. Prorogation maximale d'un an du délai de réalisation des travaux.		
A4 b3	Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b4	Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b5	Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b6	Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention PALULOS pour financer des travaux ayant bénéficié depuis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c1	c- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements : Décision d'accorder ou de refuser les agréments pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLS (Prêt locatif social).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c2	Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c3	Décision d'agrément pour la réalisation de logements en location accession.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c4	Décision d'accorder ou de refuser les subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLUS (Prêt locatif à usage social) PLUS-CD (Construction démolition) et PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c5	Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c6	Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être accordée.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c7	Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'Art. R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c8	Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement.	CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE

		CHV CHV CHV	Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c9	Transfert des prêts PAP aux personnes occupant le logement à titre de résidence principale et remplissant les conditions de ressources fixées par arrêtés interministériels (Art. R331-42 du CCH).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c10	Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c11	Dérogation, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c12	Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c13	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c14	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c15	Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum).	CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c16	Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A 4 c17	Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c18	Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c19	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement	CHV	Thierry VALLAGE

	échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.		
A4 c20	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir ,de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c21	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation pour la vente de logement HLM.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c22	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A 4 c23	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d1	d - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement : Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L353-2 du CCH, en application de l'art. L351-2 du même code.	CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d2	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L. 353-2 du CCH, en application de l'art. L. 351-2 du même code.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d5	Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d6	Convocations aux réunions de la section départementale du CRH et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
	e - Études et Ingénierie :		

A4 e1	Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL 135.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f1	f - Bâtiments insalubres : Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux (PSI).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f2	Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f3	Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f4	Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f5	Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 g1	g - Mesures tendant à remédier à des difficultés particulières de logement : Attribution de primes de déménagement et de réinstallation (PDR).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 h1	h - Politique locale de l'habitat : Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A5 a1	5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme : Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Emmanuel KERHERVE
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Emmanuel KERHERVE

	b- Schémas de cohérence territoriale :		
A5 b1	Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à la connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU
A5 b2	Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
	<i>c -Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme :</i> Elaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée :		
A5 c1	Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à la connaissance</i> " adressée au maire.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c3	Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c9	Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c10	Modification d'un POS ou d'un PLU en vue de sa mise en compatibilité avec une déclaration d'utilité publique :		
	Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un POS ou d'un PLU afin de le mettre en concordance avec une DUP, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS

	intercommunal, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.		
A5 d1	d -Préemptions et réserves foncières : Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 e1	e - Aménagement foncier urbain : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Publicité de l'arrêté de création, de modification , de suppression (Art. L 311-1 & R311-12 du Code de l'urbanisme) ou d'une ZAC.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.		Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 f1	f- Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol : Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU
A5 f2	Déroghations prévues à l'Art. R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Chistelle FLORTE
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON

		UT ANGERS UT ANGERS	Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS
		UT CHOLET UT CHOLET	Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR
		UT SAUMUR UT SAUMUR	Lionel HEGRON Jacques PEIGNE
		UT SEGRE UT SEGRE	Gérard BARON Chistelle FLORTE
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
		UT ANGERS UT ANGERS	Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS
		UT CHOLET UT CHOLET	Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR
		UT SAUMUR UT SAUMUR	Lionel HEGRON Jacques PEIGNE
		UT SEGRE UT SEGRE	Gérard BARON Chistelle FLORTE
A5 f6	Accord du préfet sur un permis ou une déclaration préalable portant sur un projet de construction situé le long de la Loire ou d'un de ses affluents, sur un terrain compris entre les digues et la rivière ou sur les digues et levées sur les îles.	SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A5 f7	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A5 f8	Sanctions : Application des dispositions : Art. L480-2 alinéas 1 et 4, L480-5, L 480-6 alinéa 3 & L480-9 alinéas 1 et 2 relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A5 f9	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
		UT ANGERS UT ANGERS	Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS
		UT CHOLET UT CHOLET	Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR
		UT SAUMUR UT SAUMUR	Lionel HEGRON Jacques PEIGNE

		UT SEGRE TU SEGRE	Gérard BARON Roger MANOURY
A5 g1	g - Aménagement foncier rural : Mesures conservatoires et autorisations de modification de l'état des lieux.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g2	Arrêté établissant la liste des communes où l'opération paraît de nature à faire sentir ses effets sur la vie aquatique.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g3	Arrêté de prise de possession provisoire.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g4	Arrêté de constitution du bureau d'une association forestière foncière.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g5	Dissolution des associations foncières de remembrement.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g6	Dépôt en mairie du plan des mutations foncières et autorisation des travaux connexes.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g7	Courriers et demandes d'avis relatifs à l'instruction des procédures d'aménagement foncier.	SIAPP	Denis BALCON
A6 a1	6- DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE Autorisation d'établir les lignes particulières d'énergie électrique par permission de voirie, le long, sur ou sous les routes nationales.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU
A6 a2	Autorisation d'occupation du domaine public fluvial par une distribution d'énergie électrique.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a3	Autorisation de traverser les voies ferrées par des lignes électriques aériennes ou souterraines.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a4 A6 a5	Réseau de distribution publique d'énergie électrique : - autorisation d'exécution, - avis et refus sur la procédure visée à l'article 49.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A7 a1	7- COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20/11/51 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14/01/52.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A8 a1	8- COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : mise en oeuvre du parc d'intérêt national, organisation des transports routiers pour la défense.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A9 a1	9- ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) : - prévention des risques, - protection des personnes et des biens, - préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires, Plans de secours, de crise, de protection.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A10 a1	10- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE Dérogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SRGC	Eric HENRY

		SRGC SRGC	Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
A10 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « <i>permis 1 € par jour</i> ».	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTI
A11 a1	11- ECONOMIE AGRICOLE a- Productions agricole : Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs : Textes communs d'application 1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces, 2° décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), 3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA, prime à l'abattage, 4° toutes décisions relatives aux primes à la brebis et à la chèvre, 5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu.	SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU Avril GOMMARD Gilles GOULU Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 a2	Productions végétales : 1° ban des vendanges, 2° plantations de vigne, 3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire, 4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre, 5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements, par fumigation.	SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 a3	Productions animales : 1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait, 2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées, 3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières, 4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers, 5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés.	SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
A11 a4	Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU

A11 b1	<p>b- Structures agricoles :</p> <p>Foncier :</p> <p>1° contrôle des structures des exploitations agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délivrance de l'autorisation d'exploiter, - délivrance de refus d'autorisation d'exploiter, - mise en demeure de cesser d'exploiter. <p>2° fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -toutes correspondances relative à la Commission Consultative Paritaire Départementale des baux ruraux. 	<p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p>	<p>Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p>
A11 b2	<p>Installation - modernisation et cessation :</p> <p>1° décisions d'attribution des aides et de déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé et du stage de 6 mois - agrément et validation du Plan de Professionnalisation Personnalisée - bonification et déchéance des prêts à l'agriculture. <p>2° agriculteurs en difficulté :</p> <p>Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté.</p> <p>3° préretraite des chefs d'exploitation agricole.</p> <p>4° décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité.</p> <p>5° décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).</p> <p>6° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.</p> <p>7° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan végétal pour l'environnement.</p> <p>8° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'Etat au titre du Plan de Performance Energétique.</p>	<p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p> <p>SEA SEA</p>	<p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p> <p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p>
A11 b3	<p>Contrats Territoriaux d'Exploitations (C.T.E.) et Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.) :</p> <p>1° toutes décisions relatives aux contrats territoriaux d'exploitation</p> <p>2° toutes décisions relatives aux contrats d'agriculture durables.</p>	<p>SEA SEA</p>	<p>Avril GOMMARD Cécile LE GALL</p>
A11 b4	<p>Coopératives agricoles :</p> <p>Agrément et contrôle des coopératives agricoles du cadre local.</p>	<p>SEA SEA</p>	<p>Avril GOMMARD Gilles GOULU</p>
A11 b5	<p>Groupements agricoles d'exploitation en commun :</p> <p>Agrément et refus de constitution des GAEC.</p>	<p>SEA SEA</p>	<p>Avril GOMMARD Gilles GOULU</p>
	<p>c- Agroenvironnement et maîtrise des pollutions :</p>		

A11 c1	Décision d'attribution de subventions pour financer les diagnostics et travaux relatives au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) et au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre de ces programmes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Philippe MARCHAND
A11 c2	Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A11 c3	Mesures agroenvironnementales : - dispositif national, - dispositif territorialisé. Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes. Aide liée aux mesures agroenvironnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 d1	d- Aides conjoncturelles et calamités agricoles : 1° toute décision relative aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle. 2° toute décision relative aux calamités agricoles	SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 e1	e- Commission départemental d'Orientation de l'Agriculture : Toute correspondance relative à cette commission	SEA	Avril GOMMARD
A11 f1	f- Energie photovoltaïque : Attestations préfectorales pour les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kw pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été déposée avant le 11 janvier 2010.	SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A12 a1	12- AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT a- Boisement et forêt : Protection des boisements linéaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a2	Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a3	Autorisation ou refus de défrichement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a4	Prime au boisement des terres agricoles.: décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a5	Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre l'incendie des forêts, la gestion forestière, et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a6	Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON

	b- Chasse, faune et flore :		
A12 b1	Autorisation de destruction des grands cormorans et des goélands.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b2	Autorisation des battues administratives par les lieutenants de louveterie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7– R 427-19 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b4	Toutes décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b9	Agrément des piégeurs.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b10	Comptage nocturne de gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b14	Vénerie sous terre du blaireau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b15	Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b16	Délégation de pouvoirs aux communes sensibles situées aux abords de massifs forestiers.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b17	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b18	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b19	Déroghations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3 ° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b20	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût du sanglier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b21	Agrément des groupements de défense contre les organismes	SEFAER	Jean-Luc VIGIER

	nuisibles.	SEFAER	Guy JAMERON
A12 b22	Toutes décisions relatives aux Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
	c- Pêche :		
A12 c1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c2	Pêche de la carpe la nuit.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c3	Autorisation de pêche exceptionnelle.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c4	Réserve temporaire de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c6	Évacuation et transport de poisson.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c7	Agrément du trésorier et du président d'association de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c8	Piscicultures.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
	d- Gestion des dispositifs européens :		
A12 d1	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural 5 b pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d2	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural objectif 2 pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d3	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural hexagonal pour les opérations financées par le FEADER.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	e- <i>Au titre de la police de l'eau :</i>		
A12 e1	Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e2	Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc Vigier Laurent MAILLARD
A12 e3	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e4	Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret 93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e5	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
	f- « Natura 2000 » :		

A12 f1	Consultation sur les périmètres.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12f2	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	g- Installation de stockage de déchets inertes :		
A12 g1	Tous documents et décisions relatifs aux installations de stockage des déchets inertes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	h- Publicité, enseignes et pré-enseignes :		
A12 h1	Procédures et arrêtés de création des groupes de travail chargés de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h2	Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h3	Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc Vigier Dominique THIERRY
A12 h4	Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des astreintes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	13- AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
A13 a1	Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle.	SG SG	Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU
	14 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES		
A14 a1	Toute correspondance relative à ce sujet	SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	15 – INGENIERIE PUBLIQUE		
A15 a1	Conventions, actes et décisions (avenants, suspensions, résiliations, demandes de paiements, contentieux, achèvements de missions, ...) relatifs aux engagements de l'État comme prestataire pour des missions d'assistance technique aux communes et à leurs groupements éligibles au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT).	SIAPP	Denis BALCON
A15 a2	Contrats d'assistance-conseil avec les collectivités territoriales en matière de délégation de service public ou de gestion de service public	SIAPP	Denis BALCON

SIGLES

(1) MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

(2) MAAP :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

(3) MAAP/MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE

Secrétariat général

Pôle juridique

- Arrêté DDT 49/SG/2010-10, portant décision de subdélégation de signature en matière administrative, modification n° 1

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine et Loire,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales des territoires,

VU l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-003 du 4 janvier 2010 modifié par l'arrêté préfectoral SG/ MAP n° 2010-181 du 3 mai 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires, en matière administrative,

VU l'arrêté DDT 49/SG n° 2010-01 du 4 janvier 2010 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à certains de ses collaborateurs

DECIDE

ARTICLE 1er :

L'arrêté DDT 49/SG n° 2010-01 du 4 janvier 2010 donnant subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY est complété comme suit :

- dans l'annexe de cet arrêté, ajouter les points A5 f9 et A11 f1 et modifier le point A4 c21

N° Code	Nature du Pouvoir	Service	Titulaire
A4 c21	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM	SHV	Thierry VALLAGE
A5 f9	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR

		UT SAUMUR UT SAUMUR	Lionel HEGRON Jacques PEIGNE
		UT SEGRE UT SEGRE	Gérard BARON Roger MANOURY
A11 fl	f- Energie photovoltaïque : Attestations préfectorales pour les installations de puissance comprise en 36 et 250 kw pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été déposée avant le 11 janvier 2010.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Le directeur départemental des territoires de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 17 mai 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Signé, Sylvain MARTY

Annexe à l'arrêté de subdélégation DDT 49/SG n°2010-10 du 17 mai 2010:

N°Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<u>1- ADMINISTRATION GENERALE</u>		
	a – Gestion du personnel :		
A1 a1	Évaluation, avancement d'échelon et mutation des contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes du MEEDDM (1).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a2	Nomination et gestion des chefs d'équipe d'exploitation des TPE, agents d'exploitation des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a3	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé du MEEDDM.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a4	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : - pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, - pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, - pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, - pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, - à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

A1 a5	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés du MAP/MEEDDM (3) : <ul style="list-style-type: none"> • tous les fonctionnaires de catégorie A : –attachés administratifs ou assimilés, –Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, • tous les fonctionnaires des catégories B, C à l'exclusion de la désignation des chefs de subdivisions territoriales, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B. 	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a6	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a7	Octroi aux fonctionnaires du congé parental (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a8	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a9	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a10	Décision prononçant en matière disciplinaire les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11/01/1984 en ce qui concerne : -les personnels des catégories C, -agent non titulaires, - chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, - agents d'exploitations (S) des TPE, après communication du dossier aux intéressés.		Aucune délégation
A1 a11	Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants : - au terme d'une période de travail à temps partiel, - après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et attachés administratifs des services déconcentrés, - au terme d'un congé de longue durée mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée, - au terme d'un congé de longue maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a12	Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales (MEEDDM) : - une commission administrative paritaire locale propre aux dessinateurs, - une commission administrative paritaire locale commune aux adjoints administratifs et agents administratifs, - une commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes, - une commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a13	Notification ordre de maintien dans l'emploi (MEEDDM).		
A1 a14	Gestion des ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a15	Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a16	Mise en cessation progressive d'activité des OPA (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

A1 a17	<p>Décisions d'octroi de congés (MEEDDM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - congé annuel, - congé bonifié, - congé de maladie, - congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé pour maternité ou adoption, - congé de formation professionnelle, - congé pour formation syndicale, - congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, - congé pour période d'instruction militaire, - congé pour naissance d'un enfant, - congé paternité, <p>congé sans traitement relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'État, =>jours de RTT et récupérations d'heures, =>ompte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).</p>	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a17 (partiel)	<p>Décisions d'octroi de congés du MAP/MEEDDM (2 & 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - congé annuel, - jours de RTT et récupérations d'heures. 	SG SG SG SG SG SG DIR/VAD DIR/VAD DIR/VAD SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER CHV CHV CHV CHV CHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SRGC	Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERE Denis DUFOUR Jean FOYER M-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE Patrick BUOB Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE X Colette NAVEZ Raymonde PILARD Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX Emmanuel KERHERVE Eric HENRY

		SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SEA SEA SEA SEA UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Philippe METAYER Pascale GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Gilles GOULU Cécile LE GALL Catherine MAINGAULT Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNER Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a18	Décisions d'octroi d'autorisation (MAP/MEEDDM) : - spéciale d'absence pour enfant malade, - spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical, - spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales, - d'absence, crédit d'heure accordé aux élus, - de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur, - Personnel des catégories B, appartenant aux corps des services déconcentrés des contrôleurs des TPE : - Personnel des catégories C, appartenant aux corps des services déconcentrés des dessinateurs, adjoints administratifs, agents administratifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a19	Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examens professionnels ou examens d'aptitude : nomination après inscription sur la liste d'aptitude nationale (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a20	Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a21	Décision d'avancement (MEEDDM) : - avancement d'échelon, - nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national, - promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a22	Mutation (MEEDDM) : - n'entraînant pas un changement de résidence, - entraînant un changement de résidence, - modifiant la situation de l'agent.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a23	Décision disciplinaire (MEEDDM) : - suspension en cas de faute grave, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 13/07/1983, - toutes les sanctions prévues à l'art. 66 de la loi du 11/01/1984 susvisée.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

A1 a24	Cessation définitive de fonctions (MEEDDM) : - admission à la retraite, - acceptation de la démission, - licenciement, - radiation des cadres pour abandon de poste.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a25	Mise en cessation progressive d'activité des fonctionnaires (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a26	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département (MEEDDM). Gestion des personnels non-titulaires.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a27	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a28	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29	Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie ordinaires, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10,11 § 1 et 2, 12,14, 15, 26 § 2 du décret du 17/01/86 susvisé, - jours de RTT et récupération d'heures, - compte épargne temps : ouverture et alimentation du compte.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29 (partiel)	Octroi aux agents non titulaires de l'Etat: - congé annuel, - jours de RTT et récupération d'heures.	SG SG SG SG SG SG DIR/VAD DIR/MDD DIR/VAD SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER CHV CHV CHV CHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR	Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERRE Denis DUFOUR Jean FOYER M-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE Patrick BUOB Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Jacqueline DJIMET-BABOUM Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD

		SUAR SUAR SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SEA SEA SEA SEA UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Pierrick LEHOUX Emmanuel KERHERVE Eric HENRY Philippe METAYER Pascale GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Gilles GOULU Cécile LE GALL Catherine MAINGAULT Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNER Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a30	Octroi aux agents non-titulaires : - du congé pour naissance d'un enfant (3 jours au père), des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales. - du congé paternité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a31	Octroi aux agents non-titulaires des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement. Ces agents ne devront pas être sortis des effectifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a32	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a33	Mise en cessation progressive d'activité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a34	Fixation des rentes pour accidents du travail.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a35	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a36	Décision de réintégration des agents non-titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants (MEEDDM) : • au terme d'une période de travail à temps partiel, • au terme d'un congé de grave maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a37	Affectation à un poste de travail des agents non-titulaires lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a38	Arrêtés de détachement personnel d'exploitation; prise, renouvellement et fin anticipée (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

A1 a39	Arrêtés de détachement fonctionnaires auprès d'une collectivité territoriale (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b1	b - Responsabilité civile : Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 b3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.		
	e- procédures contentieuses :		
A1 e1	mémoires en défense et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés à l'encontre des décisions administratives individuelles et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 e2	actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives sous réserve des obligations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'agent judiciaire du trésor, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 e3	réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 e4	dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc, nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État et toutes productions avant clôture d'instruction notamment celle prévue à l'article R 522-6 du Code de justice administrative.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A2 a1	<u>2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER</u> a - Gestion et conservation du domaine public de l'Etat : Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a2	Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a4	Actes de police et de conservation du domaine public routier.	SRGC	Eric HENRY
A2 b1	b - Exploitation du domaine public routier de l'État : Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b2	Limitation de vitesse.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b3	Police de la circulation hors agglomération.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI

A2 b4	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 c1	c - Circulation routière sur routes à grande circulation : Réglementation de la circulation sur les ponts.	SRGC	Eric HENRY
A2 c2	Régime de priorité.		
A2 c3	Relèvement du seuil de vitesse en agglomération.		
A2 c4	Avis émis à l'occasion de la consultation par le PCG 49 dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER
A2 c5	Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grandes circulation en agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER
A2 d1	d- Exploitation de l'ensemble du réseau routier : Autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SRGC	
A2 d2	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 T.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Chantal DELAUNAY
A2 d3	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge.	SG SG DIR/MDD DIR/CG DIR/VAD SIAPP SEA CHV SUAR SRGC SRGC SRGC UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON
A2 d4	Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
	3 - VOIES D'EAU		

A3 a1	a- Gestion et conservation du domaine public fluvial : Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a2	Autorisations d'occupation temporaire.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a3	Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a4	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
b- Police de la navigation intérieure :			
A3 b1	Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 b2	Interruption de la navigation et chômage partiel.	SG SG DIR/MDD DIR/CG DIR/VAD SIAPP SEA CHV SUAR SRGC SRGC SRGC UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Christine RUMAIN Bruno GRENON Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON
4 – CONSTRUCTION			
A4 a1	a- Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation : Décisions relatives à la gestion des anciennes primes à la construction (transfert, suspension, annulation) (PSI-R. 311-37 à 59, PIC-R. 311-60 à 63, PAHR-R. 324-1 à 19).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 a2	Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a3	Saisine pour avis de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du comité interprofessionnel du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a4	Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles.	CHV	Thierry VALLAGE

A4 a5	Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a6	Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b1	b- Amélioration de l'habitat : Attribution ou rejet de la décision de subvention pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale et qualité de service (PALULOS et AQS).	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b2	Dérogation relative à la date de démarrage des travaux avant décision d'octroi de subventions PALULOS pour les logements à usage locatif et à occupation sociale pour les opérations ayant fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. Prorogation maximale d'un an du délai de réalisation des travaux.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b3	Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b4	Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b5	Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b6	Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention PALULOS pour financer des travaux ayant bénéficié depuis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c1	c- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements : Décision d'accorder ou de refuser les agréments pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLS (Prêt locatif social).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c2	Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c3	Décision d'agrément pour la réalisation de logements en location accession.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c4	Décision d'accorder ou de refuser les subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLUS (Prêt locatif à usage social) PLUS-CD (Construction démolition) et PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD

A4 c5	Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c6	Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être accordée.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c7	Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'Art. R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c8	Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c9	Transfert des prêts PAP aux personnes occupant le logement à titre de résidence principale et remplissant les conditions de ressources fixées par arrêtés interministériels (Art. R331-42 du CCH).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c10	Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c11	Dérogation, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c12	Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c13	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c14	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c15	Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum).	CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD

A4 c16	Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A 4 c17	Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c18	Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c19	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c20	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c21	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c22	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A 4 c23	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d1	d - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement : Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L353-2 du CCH, en application de l'art. L351-2 du même code.	CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d2	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L. 353-2 du CCH, en application de l'art. L. 351-2 du même code.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD

		CHV	Didier PEIGNARD
A4 d4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d5	Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d6	Convocations aux réunions de la section départementale du CRH et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 e1	e - Études et Ingénierie : Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL 135.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f1	f - Bâtiments insalubres : Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux (PSI).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f2	Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f3	Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f4	Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location).	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f5	Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 g1	<i>g - Mesures tendant à remédier à des difficultés particulières de logement :</i> Attribution de primes de déménagement et de réinstallation	CHV	Thierry VALLAGE

	(PDR).	CHV CHV CHV CHV	Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 h1	h - Politique locale de l'habitat : Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI.	CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A5 a1	5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme : Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Emmanuel KERHERVE
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Emmanuel KERHERVE
A5 b1	b- Schémas de cohérence territoriale : Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU
A5 b2	Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c1	c -Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme : Elaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée : Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à la connaissance</i> " adressée au maire.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c3	Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU

		SUAR	Claude TUCHAIS
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c9	Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c10	Modification d'un POS ou d'un PLU en vue de sa mise en compatibilité avec une déclaration d'utilité publique : Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un POS ou d'un PLU afin de le mettre en concordance avec une DUP, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 d1	d -Préemptions et réserves foncières : Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 e1	e - Aménagement foncier urbain : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Publicité de l'arrêté de création, de modification, de suppression (Art. L 311-1 & R311-12 du Code de l'urbanisme) ou d'une ZAC.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.		Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 f1	f- Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol : Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU
A5 f2	Dérogations prévues à l'Art. R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant	SUAR	Jean-Luc MALGAT

	l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Chistelle FLORTE
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Chistelle FLORTE
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Chistelle FLORTE
A5 f6	Accord du préfet sur un permis ou une déclaration préalable portant sur un projet de construction situé le long de la Loire ou d'un de ses affluents, sur un terrain compris entre les digues et la rivière ou sur les digues et levées sur les îles.	SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A5 f7	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON

A5 f8	Sanctions Application des dispositions : Art. L480-2 alinéas 1 et 4, L480-5, L 480-6 alinéa 3 & L480-9 alinéas 1 et 2 relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A5 f9	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE TU SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Roger MANOURY
A5 g1	g - Aménagement foncier rural : Mesures conservatoires et autorisations de modification de l'état des lieux.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g2	Arrêté établissant la liste des communes où l'opération paraît de nature à faire sentir ses effets sur la vie aquatique.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g3	Arrêté de prise de possession provisoire.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g4	Arrêté de constitution du bureau d'une association forestière foncière.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g5	Dissolution des associations foncières de remembrement.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g6	Dépôt en mairie du plan des mutations foncières et autorisation des travaux connexes.	SIAPP	Denis BALCON
A5 g7	Courriers et demandes d'avis relatifs à l'instruction des procédures d'aménagement foncier.	SIAPP	Denis BALCON
A6 a1	6- DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE Autorisation d'établir les lignes particulières d'énergie électrique par permission de voirie, le long, sur ou sous les routes nationales.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU
A6 a2	Autorisation d'occupation du domaine public fluvial par une distribution d'énergie électrique.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a3	Autorisation de traverser les voies ferrées par des lignes électriques aériennes ou souterraines.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a4 A6 a5	Réseau de distribution publique d'énergie électrique : - autorisation d'exécution, - avis et refus sur la procédure visée à l'article 49.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON

A7 a1	7- COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20/11/51 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14/01/52.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A8 a1	8- COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : mise en oeuvre du parc d'intérêt national, organisation des transports routiers pour la défense.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A9 a1	9- ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) : - prévention des risques, - protection des personnes et des biens, - préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires, Plans de secours, de crise, de protection.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A10 a1	10- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE Dérogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
A10 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « <i>permis 1 € par jour</i> ».	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTI
A11 a1	11- ECONOMIE AGRICOLE a- Productions agricole : Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs Textes communs d'application 1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces, 2° décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), 3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA, prime à l'abattage, 4° toutes décisions relatives aux primes à la brebis et à la chèvre, 5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu.	SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU Avril GOMMARD Gilles GOULU Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 a2	Productions végétales 1° ban des vendanges, 2° plantations de vigne, 3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire, 4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de	SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL

	chanvre, 5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements, par fumigation.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 a3	Productions animales 1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait, 2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées, 3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières, 4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers, 5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés.	SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
A11 a4	Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 b1	b- Structures agricoles : Foncier 1° contrôle des structures des exploitations agricoles : - délivrance de l'autorisation d'exploiter, - délivrance de refus d'autorisation d'exploiter, - mise en demeure de cesser d'exploiter. 2° fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents : -toutes correspondances relative à la Commission Consultative Paritaire Départementale des baux ruraux.	SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 b2	Installation - modernisation et cessation 1° décisions d'attribution des aides et de déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs : - attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé et du stage de 6 mois - agrément et validation du Plan de Professionnalisation Personnalisée - bonification et déchéance des prêts à l'agriculture. 2° agriculteurs en difficulté : Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté. 3° préretraite des chefs d'exploitation agricole. 4° décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité. 5° décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL). 6° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage. 7° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan végétal pour l'environnement.	SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL

	8° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'Etat au titre du Plan de Performance Energétique.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 b3	Contrats Territoriaux d'Exploitations (C.T.E.) et Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.) 1° toutes décisions relatives aux contrats territoriaux d'exploitation 2° toutes décisions relatives aux contrats d'agriculture durables.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 b4	Coopératives agricoles Agrément et contrôle des coopératives agricoles du cadre local.	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 b5	Groupements agricoles d'exploitation en commun Agrément et refus de constitution des GAEC.	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 c1	c- Agroenvironnement et maîtrise des pollutions : Décision d'attribution de subventions pour financer les diagnostics et travaux relatives au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) et au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre de ces programmes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Philippe MARCHAND
A11 c2	Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A11 c3	Mesures agroenvironnementales : - dispositif national, - dispositif territorialisé. Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes. Aide liée aux mesures agroenvironnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 d1	d- Aides conjoncturelles et calamités agricoles : 1° toute décision relative aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle. 2° toute décision relative aux calamités agricoles	SEA SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 e1	e- Commission départemental d'Orientation de l'Agriculture : Toute correspondance relative à cette commission	SEA	Avril GOMMARD
A11 f1	f- Energie photovoltaïque : Attestations préfectorales pour les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kw pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été déposée avant le 11 janvier 2010.	SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL

	12- AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT a- Boisement et forêt : Protection des boisements linéaires.		
A12 a1		SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a2	Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a3	Autorisation ou refus de défrichage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a4	Prime au boisement des terres agricoles.: décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a5	Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre l'incendie des forêts, la gestion forestière, et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a6	Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
	b- Chasse, faune et flore :		
A12 b1	Autorisation de destruction des grands cormorans et des goélands.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b2	Autorisation des battues administratives par les lieutenants de louveterie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7– R 427-19 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b4	Toutes décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b9	Agrément des piégeurs.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b10	Comptage nocturne de gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b14	Vénerie sous terre du blaireau.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER

		SEFAER	Guy JAMERON
A12 b15	Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b16	Délégation de pouvoirs aux communes sensibles situées aux abords de massifs forestiers.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b17	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b18	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b19	Déroptions aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b20	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût du sanglier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b21	Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b22	Toutes décisions relatives aux Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
	c- Pêche :		
A12 c1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c2	Pêche de la carpe la nuit.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c3	Autorisation de pêche exceptionnelle.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c4	Réserve temporaire de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c6	Évacuation et transport de poisson.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c7	Agrément du trésorier et du président d'association de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c8	Piscicultures.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
	d- Gestion des dispositifs européens :		
A12 d1	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural 5 b pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d2	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural objectif 2 pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d3	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural hexagonal pour les opérations financées par le FEADER.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	e- Au titre de la police de l'eau :		

A12 e1	Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e2	Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc Vigier Laurent MAILLARD
A12 e3	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e4	Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret 93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e5	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
	f- « Natura 2000 » :		
A12 f1	Consultation sur les périmètres.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12f2	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	g- Installation de stockage de déchets inertes :		
A12 g1	Tous documents et décisions relatifs aux installations de stockage des déchets inertes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	h- Publicité, enseignes et pré-enseignes :		
A12 h1	Procédures et arrêtés de création des groupes de travail chargés de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h2	Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h3	Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc Vigier Dominique THIERRY
A12 h4	Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des astreintes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	13- AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
A13 a1	Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle.	SG SG	Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU
	14 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES		
A14 a1	Toute correspondance relative à ce sujet	SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	15 – INGENIERIE PUBLIQUE		
A15 a1	Conventions, actes et décisions (avenants, suspensions, résiliations, demandes de paiements, contentieux, achèvements de missions, ...) relatifs aux engagements de l'État comme prestataire pour des missions d'assistance technique aux communes et à leurs groupements éligibles au	SIAPP	Denis BALCON

	titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT).		
A15 a2	Contrats d'assistance-conseil avec les collectivités territoriales en matière de délégation de service public ou de gestion de service public	SIAPP	Denis BALCON

SIGLES

(1) MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

(2) MAAP :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

(3) MAAP/MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

TRESORERIE GENERALE DE MAINE-ET-LOIRE

- Arrêté du 4 mai 2010 portant délégation de signature

Le Trésorier-Payeur Général de Maine-et-Loire ;

Vu mes arrêtés portant délégation de signature des 8 janvier, 19 septembre 2008 et du 15 décembre 2009

Arrête

Art. 1^{er} : La délégation de signature donnée à M. Etienne FOUCHER est caduque suite à sa demande de faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2 : Délégation de signature est donnée :

Pour les évaluations n'excédant pas 280 000 € pour les valeurs vénales et 28 000 € pour les valeurs locatives à :

Mme Colette LEYSSES, Inspectrice des Impôts (BRF)

dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux, ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R.163 et 3° de l'article R.158 du code du domaine de l'Etat).

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la Trésorerie Générale de Maine-et-Loire.

A ANGERS, le 4 mai 2010

Le Trésorier-Payeur Général de Maine-et-Loire

Signé, Jean-Paul MARTIN

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

Angers, le 15 avril 2010

Direction générale
AL

- Décision n° 2010-49, du 15 avril 2010, portant délégation de signature en faveur de Mme **Amina MOUSSA**, Directrice Adjointe, et de Mme **Loriane AYOUB**, Directrice Adjointe

VU l'article 6143.7 du Code de la Santé Publique

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus du décret n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007.

VU le décret n° 2009-1795 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des Etablissements publics de santé

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1

La décision n° 2005-01 du 3 janvier 2005 portant délégation de signature en faveur de Mme Anima MOUSSA et de M. Lionel PAILHE est abrogée.

ARTICLE 2

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à :

- **Mme Amina MOUSSA**,

Directrice adjointe responsable de la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de son service

à l'exception des mesures relatives à la carrière et à l'avancement des personnels enseignants et hospitaliers.

ARTICLE 3

Sur proposition de la Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche, la délégation de signature accordée à Mme MOUSSA est étendue à :

- **Mme Loriane AYOUB**

Directrice adjointe à la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche

en vue de la signature des pièces et documents nécessaires se rapportant à la gestion des affaires médicales et de la recherche.

A. MOUSSA
Signé

L. AYOUB
Signé

Destinataires:

- A. MOUSSA – L. AYOUB
- Direction Générale
- Trésorerie Principale
- Archives

Le Directeur Général
signé

Y. MORICE

Direction générale



Angers, le 23 mars 2010

AL

- Décision n° 2010-44, du 23 mars 2010, portant délégations de signature

- DECISION N° 2010-44

portant délégation de signature en faveur de

Mme Marie Françoise Toupé directrice adjointe

Mme Amina Moussa, directrice adjointe

Mme Sophie d'Astier de la Vigerie, infirmière responsable de la chambre mortuaire

M. François Even, attaché d'administration hospitalière

Mme Nadine Benscri, cadre supérieur de santé

M. Daniel Drouault, attaché d'administration hospitalière

M. Patrice Cornilleau, adjoint administratif

Melle Jacinthe Dupont Billon, attachée d'administration hospitalière

Mme Martine Malgras, cadre socio-éducatif

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus du décret n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007.

VU le décret n° 2009-1795 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des Etablissements publics de santé

LE DIRECTEUR GENERAL

du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n°2009-127 du 9 décembre 2009, portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à **Mme Marie Françoise Toupé**, directrice chargée des usagers, en vue de la signature de toutes pièces relatives :

- à l'accueil des usagers - à la facturation (et en particulier des titres de recettes)
- aux relations avec les usagers - à la bibliothèque de patients et des agents
- au standard - au service social hospitalier
- à la chambre mortuaire

ARTICLE 3 -

La délégation de signature accordée à Mme Toupé est étendue à :

- **Mme Sophie d'Astier de la Vigerie**
- **Mme Nadine Benscri**

- M. François Even

en ce qui concerne la signature de tout document relatif aux formalités de décès des hospitalisés et aux transports de corps et autopsies.

ARTICLE 4 –

La délégation de signature accordée à Mme Toupé est étendue à :

- M. François Even
- M. Daniel Drouault
- **Melle Jacinthe Dupont Billon**
- M. Patrice Cornilleau

En ce qui concerne les réquisitions judiciaires

ARTICLE 5 –

La délégation de signature accordée à Mme Toupé est étendue à :

- Mme Martine Malgras

En ce qui concerne l'envoi des demandes de mesures de protection judiciaire

ARTICLE 6 –

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Françoise Toupé, **Mme Amina Moussa**, coordonnatrice du pôle patient, est compétente en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de la direction des usagers.

MF. Toupé
Signé

A. Moussa
Signé

S. d'Astier de la Vigerie
Signé

N. Benscri
Signé

P. Cornilleau
Signé

D. Drouault
Signé

J. Dupont-Billon
Signé

F. Even
Signé

M. Malgras
Signé

Le Directeur Général
Signé

Y. MORICE

Destinataires:

- MF. Toupé, A. Moussa
 - S. d'Astier de la Vigerie, N. Benscri, P. Cornilleau, D. Drouault, J. Dupont Billon, F. Even, M. Malgras
 - Trésorerie Principale
 - Direction générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

ARRETE 2010/DREAL/n°SDD-10-02

- Arrêté 2010/DREAL/n° SDD-10-02, donnant subdélégation de signature de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour le département de Maine et Loire

Le Préfet de Maine et Loire,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements modifié ;

VU le décret n° 2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009/SGAR/ 78 du 6 mars 2009 portant organisation de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret du 25 novembre 2009 portant nomination de Richard SAMUEL, préfet de Maine et Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2010 portant nomination de M. Hubert FERRY-WILCZEK, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté de la préfecture de Maine et Loire n° 143 du 19 mars 2010 donnant délégation de signature à M. Hubert FERRY-WILCZEK directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.

A R R E T E

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, délégation de signature est donnée à MM. Alain LAVILLE-FOURNIER, Hervé LE PORS, directeurs-adjoints et à M. Gérard GARCIA, chef de mission, adjoint au directeur, à l'effet de signer tout acte visé aux articles 1 et 3 de l'arrêté n° 143 du 19 mars 2010 susvisé.

ARTICLE 2

En cas d'empêchement de MM. Alain LAVILLE-FOURNIER, Hervé LE PORS et Gérard GARCIA, la subdélégation de signature est accordée aux agents de la DREAL des Pays de la Loire dont les noms suivent, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté relevant des domaines spécifiés ci-dessous :

1 - Toutes correspondances administratives courantes, à l'exception :

1.1.- des circulaires aux maires ;

1.2.- des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional et les conseillers

régionaux, le président du conseil général et les conseillers généraux, les chefs des services régionaux ;

1.3.- des correspondances adressées aux maires et qui représentent une réelle importance ;

2 - Toutes décisions et tous documents dans les matières mentionnées ci-après, dans le cadre de l'application les dispositions législatives les réglementant, ainsi que des arrêtés s'y rapportant ;

2.1.- Exploitation du sol et du sous-sol (code minier, police) :

- mines, recherche et exploitation d'hydrocarbure, carrières ;
- stockages souterrains de gaz et d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- eaux minérales ;
- eaux souterraines.

2.2.- Production, transport et distribution du gaz et de l'électricité

- loi du 8 avril 1906 sur les canalisations d'électricité et de gaz ;
- loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie ;
- loi du 15 février 1941 relative au gaz ;
- application du statut national des industries électriques et gazières et droit du travail.

2.3.- Utilisation de l'énergie

- loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

2.4.- Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

- loi n° 58-336 du 29 mars 1958 relative aux canalisations et aux pipe-lines ;
- loi n° 65-498 du 29 juin 1965 pour la construction des canalisations ;
- décret n° 59-998 du 14 août 1959 portant réglementation de sécurité.

2.5.- Appareils et canalisations sous pression de vapeur ou de gaz

- loi n° 43- 571 du 28 octobre 1943 modifiée relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure ;

- décret du 2 avril 1926 modifié portant règlement sur les appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des bateaux ;
- décret n° 43- 63 du 18 janvier 1943 portant règlement sur les appareils à pression de gaz ;
- décret n° 99.1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression.

2.6.- Véhicules (code de la route).

2.7.- Matières dangereuses (règlement pour le transport des matières dangereuses).

2.8.- Délégués mineurs (code du travail).

2.9.- Transferts transfrontaliers de déchets.

DOMAINE	NOM	GRADE
Missions mentionnées à l'article 2 exceptés les points 1.1 et 1.2	M. Vincent DESIGNOLLE M. Gérard GARCIA M. Michel ROMAGNOLI	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Missions mentionnées à l'article 2 - 2.1	M. Vincent DESIGNOLLE M. André GALLET Mme Gaëlle FAVREL M. Jérôme DAVID	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire des TPE Ingénieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.2	M. Vincent DESIGNOLLE M. Michel ROMAGNOLI M. Patrick COUTURIER M. Jean-Louis FAYOL M. Francis LAUZIN M. Hervé JOSLAIN Mlle Ophélie HABERMEYER M. Yves LOUBOUTIN	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire des TPE Ingénieur des TPE Ingénieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur principal de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.3	M. Michel ROMAGNOLI M. Francis LAUZIN M. Hervé JOSLAIN	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire des TPE Ingénieur des TPE
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.4	M. Vincent DESIGNOLLE M. Michel ROMAGNOLI M. Patrick COUTURIER M. Francis LAUZIN M. Hervé JOSLAIN Mlle Ophélie HABERMEYER M. Jean-Louis FAYOL	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire des TPE Ingénieur des TPE Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.5	M. Vincent DESIGNOLLE M. Patrick COUTURIER M. Jean-Louis FAYOL Mlle Ophélie HABERMEYER M. Pierre-Yves SOULARD	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.6 et 2.7	M. Gérard GARCIA M. Eric BASTIN M. André PERRIER M. Franck EVENO M. Serge ALDON M. Patrice GUILLET M. Olivier RABUSSEAU M. Emmanuel COSQUER	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef mission Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 2 - 2.8	M. Vincent DESIGNOLLE M. André GALLET M. Jérôme DAVID Mme Gaëlle FAVREL	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire des TPE

Missions mentionnées à l'article 2 - 2.9	M. Vincent DESIGNOLLE M. André GALLET M. Patrick COUTURIER	Ingénieur des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Groupe de subdivisions de Maine et Loire		
Missions mentionnées à L'article 2 - 2.1	M. Yves MOEBS M. Daniel ROCHE M. Serge BORDAGE M. Pierre BERTIN	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur de l'industrie et des mines Technicien supérieur de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à L'article 2 – 2.6 et 2.7	M. Yves MOEBS M. Daniel ROCHE M. Christian NAUBRON	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à L'article 2 – 2.5 et 2.8	M. Yves MOEBS M. Daniel ROCHE	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

ARTICLE 3

Sont exceptées des subdélégations mentionnées au paragraphe 2 de l'article 2 du présent arrêté, les décisions qui :

- mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des communes ;
- font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture, notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains et d'autorisations de gravières ou carrières.

ARTICLE 4

Délégation est donnée à M. Xavier HINDERMEYER, chef du Service Ressources Naturelles et Paysages (SRNP) et à M. Pierre TRABUC, adjoint au chef du Service Ressources Naturelles et Paysages, et à Mme Françoise PEYRE, chef de la division Biodiversité du Service Ressources Naturelles et Paysages à l'effet de signer les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) relevant de la compétence du département de Maine et Loire.

ARTICLE 5

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 26 avril 2010

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

SIGNE, Hubert FERRY-WILCZEK

II – AUTRES